

Rapport Orientation - Assemblée générale de l'AMF 15

Prononcé par M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15

Vendredi 04 octobre 2024

Valérie et Antoine viennent de vous faire part, chacun en ce qui les concerne, d'une sorte d'état des lieux de l'activité de notre association départementale depuis notre dernière Assemblée générale en octobre dernier, à Mauriac, où nous recevions d'ailleurs David LISNARD, notre Président national.

Je voudrais à mon tour, vous indiquez sur quelles orientations, le bureau et le conseil d'administration de notre association, souhaitent mettre l'accent pour l'année qui vient, avant notre prochaine assemblée générale en octobre 2025 à Saint Flour.

D'abord, je voudrais vous rappeler avec force, que notre association départementale en lien avec notre association nationale dont je salue encore une fois la présence ici de Véronique POUZADOUX, notre Secrétaire Général Adjointe, combien ces 2 associations sont évidemment vos associations et à votre service.

Marlène est en permanence à votre écoute et je voudrais ici saluer le professionnalisme, la disponibilité, l'engagement de Marlène en faveur des Maires du Cantal et je la remercie très sincèrement.

Lorsque vous nous sollicitez nous essayons évidemment d'apporter des réponses les plus claires et les plus rapides possibles soit par nos propres compétences, soit grâce à notre réseau de proximité, mais c'est souvent vers notre association nationale, vers des équipes spécialisées, réactives et compétentes que nous nous tournons pour obtenir des réponses sur les plans juridiques, financiers, et qui concernent le fonctionnement au quotidien de nos mairies.

En fonction de nos disponibilités nous essayons également nous-mêmes de participer à la vie de notre association nationale. Chaque fois que possible, j'essaie d'être disponible pour les réunions du comité directeur, souvent maintenant en visio, ce qui facilite cette participation.

Avec Marlène nous étions, il n'y a pas si longtemps, à Cannes pour un séminaire, réunissant les directeurs et les présidents des Associations Départementales. Marlène participe activement au réseau de l'association nationale des directeurs d'association des maires. Et avec l'appui de Mairie

2000, notre organisme de formation, avec l'appui des équipes de l'AMF, leur dispositif d'informations que vous recevez via Maire info via, via Maire de France, via aussi le site de notre association nationale et bien nous essayons de faire vivre, à votre service, ce réseau.

Notre prochain rendez-vous sera le congrès national des Maires de France qui aura lieu comme chaque année à Paris, porte de Versailles les 18 19 20 et 21 novembre.

Le Congrès aura pour thème « **Les communes... Heureusement !** ». Dans la période de trouble politique et institutionnel que nous traversons, les communes restent réellement un pôle de stabilité. Elles font fonctionner les services publics du quotidien, portent des projets concrets qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l'action publique, et font vivre notre démocratie à l'échelle locale. Soyons fier d'être Maires aujourd'hui et d'assumer ces missions, ô combien essentielles pour nos habitants.

A l'occasion de ce congrès, comme chaque année, l'AMF 15 vous propose un programme riche de rencontres et d'échanges. Vous pourrez trouver la brochure sur le stand de l'AMF 15.

Je me permets d'ailleurs d'insister, cette année particulièrement, outre les temps de réunions, de formation, d'information, les tables rondes auxquelles nous pourrions assister, avec toujours des intervenants particulièrement experts et intéressants, nous aurons aussi 2 temps forts plus conviviaux, mais aussi très utile et très bénéfique lors de ce congrès :

- Je veux parler de l'invitation au Sénat, produite par nos 2 sénateurs, Bernard DELCROS et Stéphane SAUTAREL, que je remercie tout particulièrement, mais en lien aussi avec les députés Jean Yves BONY et Vincent DESCOEUR, qui nous recevront donc pour une visite du palais du Luxembourg et pour un repas auquel devrait se joindre le Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher. J'en profite pour saluer les excellentes relations que nous entretenons avec nos parlementaires, véritable trait d'union entre les maires, notre association et le cadre législatif.
- Et puis le mercredi soir, le 20 novembre, nous aurons aussi la traditionnelle soirée des Maires du Cantal où nous irons au théâtre des Variétés. La soirée se terminera autour d'un repas convivial avec les partenaires. Les partenaires fidèles de l'association des maires qui

nous permettent de vous offrir ces temps de convivialité et de détente lors de notre congrès national. Qu'ils en soient remerciés.

Mais l'Association des Maires c'est aussi et peut-être même avant tout un organisme de formation, d'informations, pour vous accompagner dans l'exercice de vos missions.

Nous avons d'ores et déjà quelques rendez-vous pour cette fin d'année en particulier :

- Le 9 novembre au matin j'espère que nous serons nombreux en visio pour un temps d'échange avec les parlementaires, puisque compte tenu du format de cette assemblée générale cette année, les possibilités d'échanges avec eux seront un peu plus réduites que les années précédentes. Donc nous avons voulu, mais nous l'avons déjà fait d'ailleurs, reconduire cette matinée d'échanges autour des sujets d'actualités, avec les sénateurs, avec les députés, sur évidemment la question des finances, la question des autorisations de construire, la question du transfert de la compétence eau potable et sans doute bien d'autres sujets qui feront l'objet d'informations de la part de nos parlementaires et sans doute de beaucoup de Questions / Réponses.
- Le 22 novembre à Laveissière, nous nous retrouverons pour évoquer la fermeture du réseau cuivre sur un certain nombre de communes du Cantal, fermeture qui sera généralisée en 2030, et à laquelle nous devons bien sûr nous préparer pour éviter qu'il y ait encore « des trous dans la raquette » entre le passage du cuivre et la fibre.
- Avec l'ordre des notaires, le 9 décembre, nous évoquerons aussi un certain nombre de sujets d'ordre juridique concernant les biens sans maître, peut-être les conventions de passage, les questions de bornage, les questions de voirie. Tout un tas de sujets, qui vous le savez bien vous, sont souvent pour nous, des sources de difficultés et de litiges.
- Pour 2025 nous avons en préparation des réunions sur la question de la sécurité numérique, la question de la gestion des incivilités, des

questions toujours liées à l'urbanisme, et peut-être aussi vos suggestions, vos demandes, nous permettront d'affiner ce calendrier.

Nous serons aussi attentifs à faire vivre 2 partenariats que nous avons matérialisé sous forme de convention et qui peuvent aussi, vous apporter beaucoup d'aide dans votre vie quotidienne au service de vos communes.

- Je veux parler d'une convention avec Action Logement qui peut être à vos côtés pour vous accompagner dans tout ce qui concerne le logement, la gestion d'un parc locatif, la collecte des loyers, l'aide au logement pour les jeunes, des travailleurs, les personnes en mobilité, etc.
- Et puis une autre convention, dont nous pensons qu'elle peut être utile dans le contexte actuel, avec la Chambre d'agriculture et particulièrement le service de remplacement, pour que ce service puisse mettre à notre disposition des personnels, pour remplacer parfois un agent communal en congés, ou venir en appui lorsque les besoins d'un chantier ou les besoins d'activités sur la commune peuvent le justifier.

Et puis il y a aussi dans la vie de notre association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, des sujets qui sont récurrents et qui nous occupent régulièrement année après année.

Je veux parler du suivi, des questions liées à la carte scolaire et à l'avenir de l'école dans notre département. Evidemment ce sujet reste d'actualité, dans un contexte démographique qui est toujours assez inquiétant, et qui conduit l'administration de l'Education nationale à nous proposer année après année, à nous imposer année après année, des fermetures de classe, pas moins de 15 l'année dernière.

Et nous voudrions essayer, nous y avons consacré pas mal de temps l'année dernière à l'occasion de notre Assemblée Générale de Mauriac, nous voudrions essayer avec les autres partenaires, avec qui nous siégeont au CDEN, les enseignants, les parents d'élèves, les associations complémentaires de l'école, etc. de proposer une stratégie, une argumentation, pour défendre un tissu scolaire qui est indispensable à la vie et à la revitalisation de nos territoires.

C'est un des grands enjeux et un des grands engagements de l'Association des Maires du Cantal. J'ai participé hier à l'invitation de M. le Préfet et à Mme

la directrice de l'inspection académique, à la réunion de l'Observatoire des dynamiques rurales. Un certain nombre d'entre vous y était présents, et nous avons eu une présentation d'un certain nombre de données actualisées, un état des lieux en quelque sorte de l'école cantalienne, éléments qui nous seront sans doute à tous, très utiles pour poursuivre notre réflexion.

Un autre enjeu important c'est celui du développement des énergies nouvelles et en particulier de la mise en œuvre des dernières dispositions liées à l'agrivoltisme dans le département du Cantal. Vous avez tous été sollicité par les services de l'État pour réfléchir sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Et l'agrivoltisme va aujourd'hui, prendre une place, sans doute importante dans cette réflexion. Des échanges réguliers avec la chambre d'agriculture, nous permettront sans doute de prendre des positions qui permettent à la fois, de préserver les paysages cantaliens, de préserver la production de notre agriculture et sa performance, mais aussi de bénéficier des retombées que peu porter, le développement de l'agrivoltisme, dans notre département.

La Zéro Artificialisation nette, la fameuse ZAN, conjuguée actuellement à la généralisation, des PLUi, sur l'ensemble du territoire cantalien, va entraîner une situation assez inédite, me semble-t-il, en matière des droits à construire. Je ne souhaite pas être « l'oiseau de mauvais augure », mais il me semble que la question du logement devient une question prépondérante pour le développement justement de l'attractivité de notre département. Et ce sera le sujet d'une table ronde cet après-midi, d'un atelier de réflexion, c'est un sujet qui évidemment tient à cœur au Conseil départemental et à son président, et je le comprends parfaitement. Ça nous tient aussi à cœur à tous. Et je pense que dans un département qui a toujours, une très belle image en matière de qualité de vie, en matière de paysages, en matière de sécurité, de sérénité de la vie, mais aussi maintenant, en matière d'offres culturelles ou sportives, en matière également d'emplois, et bien la question du logement me semble être un petit peu le talon d'Achille, et je pense que il serait utile que nous travaillions collectivement pour essayer de voir dans ce contexte, ma fois pas très porteur, et à un moment aussi où les coûts de la construction et de la rénovation s'envolent comment nous pourrions mettre en œuvre des politiques au niveau de nos collectivités qui permettent, à travers une offre pertinente de logements, avoir un impact sur la démographie et sur la pyramide des âges.

La question du logement fut un des thèmes centraux, et à juste titre, du dernier Comité de pilotage de France Ruralité.

La question des finances de nos collectivités forcément est toujours à l'ordre du jour.

Nos responsables nationaux, et beaucoup d'entre vous sans doute, se sont sentis un petit peu, « agressé » même si le mot peut être un peu fort, par certaines déclarations qui feraient des collectivités, des communes ou des communautés de communes, les responsables de la situation financière de notre pays.

Affirmons encore une fois que même si les communes ou les collectivités ont de la dette elles ne font pas de déficit. La loi le leur interdit !

Alors certes, ici ou là, on a vu, et c'est vrai, sans doute dans des communautés de communes, augmenter les frais de personnel, les frais de fonctionnement mais il faut bien dire aussi que c'est toujours parce qu'il y a des besoins que les collectivités comblent en lieu et place de l'Etat.

Comme l'ont rappelé M. LISNARD et M. LAIGNEL, « Heureusement que les communes et leur intercommunalité construisent et entretiennent les écoles, les routes, les équipements sportifs et culturels, les cimetières, etc., sans jamais emprunter pour leur fonctionnement, donc en respectant la règle d'or financière, ce qui les fait parmi les plus vertueuses d'Europe. »

Sans oublier, le développement des politiques culturelles, le développement et le rayonnement des Maisons France service qui, même si nous avons des aides de l'état, constituent des charges financières pour les communautés de communes.

De plus, l'annonce de « La Poste », vendredi dernier, d'une « coupe budgétaire » de 50 millions d'euros dans le contrat de présence territoriale qui le lie à l'État ne peut que nous inquiéter quant à l'avenir de certaines agences postales communales et des relais poste chez les commerçants, qui assurent pourtant un maillage territorial et un réel service à proximité de nos administrés.

Enfin, parmi les questions d'actualités, bien entendu, la question celle du transfert de la compétence eau et assainissement, nous a tous beaucoup préoccupés ces derniers mois. Espérons que les ajustements législatifs très attendus, répondront bientôt à nos inquiétudes et permettront la mise en

application de nos travaux respectifs que nous avons pu mener à l'échelle de nos territoires.

Je voudrais dire pour terminer mon propos sur une note un peu plus légère que nous nous apprêtons aussi à recevoir au sein d'un certain nombre de collectivités du Cantal, des élèves ingénieurs de l'Ecole des Mines, qui nous ont sollicités pour vivre un séjour en immersion auprès des collectivités cantaliennes. Nous avons sollicité pour cela les communes dont les maires sont membres du Conseil d'administration de l'AMF, mais il n'est pas exclu que nous étendions cet appel à projets en quelque sorte, pour donner satisfaction à ces jeunes étudiants.

Nous avons également imaginé un voyage en Grèce cette année dans la lignée et la continuité de ce que nous faisons précédemment. Faute d'un nombre suffisants d'inscription nous avons dû annuler ce voyage et le Conseil d'administration et le bureau ont proposé d'imaginer de nouvelles formules, de voyage de découverte, plus courte, sur le territoire métropolitain, dans le cadre d'échanges avec d'autres départements ou d'autres régions, nous essaierons de voir si cette formule peut vous intéresser.

Et puis pour conclure, je dirais, comme je l'ai évoqué au début de mon propos, que l'AMF est à votre écoute, est à votre service, que nous essayons de vous communiquer un maximum d'informations à la fois synthétique, rapide, triée déjà sur le volet, prédigérée dans le cadre de notre site internet ou de notre newsletter ou aussi dans le cadre du groupe WhatsApp des Maires du Cantal pour les éléments plus urgents.

Que Maire Info, Maire de France vous envoient aussi des informations de notre association nationale. Et que vous devez ne pas hésiter à nous solliciter quelles que soit la nature des difficultés que vous voudriez nous soumettre.

Enfin, comme j'aime le rappeler, et en tant que Président des Maires du Cantal, je souhaite réaffirmer que la fonction de Maire, reste pour moi, une fonction passionnante et exaltante, qui nous permet à tous, de pouvoir nous enrichir mutuellement. Être Maire aujourd'hui, c'est œuvrer pour l'avenir de nos collectivités, et pour le mieux-être de nos concitoyens !

Cependant, encore aujourd'hui, cette fonction demeure exposée. nous l'avons malheureusement encore constaté, comme l'a rappelé Valérie tout à l'heure, avec les agressions commises envers nos collègues.

Je souhaite réaffirmer que le débat démocratique ne peut s'accommoder d'agressions physiques ou morales et que les Maires sont fiers d'exercer leur mandat avec RESPECT, BIENVEILLANCE ET DIALOGUE !

Deux années, nous séparent des prochaines élections municipales. En responsabilité, je vous invite donc, à réfléchir d'ores et déjà à la suite.

Sachez que l'AMF 15 reste et restera à vos côtés, UNIS POUR MIEUX SERVIR, de façon transpartisane afin de faire TOUJOURS, entendre la voix de nos territoires ruraux , pour que vive le Cantal !

Je vous remercie.